

CONSULTATION MÉNopause



Une consultation médicale 100 % prise en charge des 45 ans

C'est une petite révolution dans le suivi de la santé des femmes. Depuis le 1er avril 2026, une consultation médicale spécifiquement consacrée à la ménopause est entièrement prise en charge par l'Assurance Maladie. Un rendez-vous plus long, plus complet, et surtout sans aucun frais à avancer.

Malgré les très nombreux ouvrages et émissions sur la question, il faut bien le reconnaître : chez le médecin, jusqu'à présent, la ménopause était souvent abordée à la marge, en fin de consultation, faute de temps.

Cela devrait changer. Depuis le 1er avril, les femmes peuvent bénéficier d'un rendez-vous d'environ 45 minutes entièrement consacré à cette période de transition. Et pourtant peu le savent.

Un angle mort de la santé féminine qui a enfin son temps médical

Ce nouveau dispositif, tiré du rapport parlementaire remis au printemps 2025 par la rhumatologue Stéphanie Rist (devenue ministre de la Santé) s'adresse à toutes les femmes âgées de 45 à 65 ans. Et souhaite combler un manque d'information et un retard de prise en charge alors que près de 17 millions de femmes sont concernées par la ménopause en France.

Cette nouvelle consultation s'inscrit dans une volonté plus large des pouvoirs publics de structurer une véritable politique de prévention autour de la ménopause, longtemps restée un sujet secondaire dans le parcours de soins.



Qui est concernée par cette consultation ?

Toutes les femmes entre 45 et 65 ans peuvent demander ce rendez-vous, qu'elles soient déjà ménopausées ou simplement en phase de transition. Celui-ci peut être réalisé chez un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme, avec une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale. Aucun dépassement d'honoraires n'est autorisé.

Chaque patiente peut y recourir une fois dans cette tranche d'âge.

Un bilan de santé global, bien au-delà des symptômes

Mais que couvre cette nouvelle consultation ? Bien plus que l'apparition des bouffées de chaleur ! Son but est en réalité d'aborder l'ensemble des impacts de la ménopause sur la santé. Et d'évaluer les facteurs de risque.

Parler enfin du quotidien de femme mûre

Les premières questions sont plutôt globales sur la qualité de vie : sommeil, humeur, variations de poids, douleurs, symptômes au quotidien. Tous les sujets peuvent être abordés sans contrainte de temps.

Un focus essentiel sur le cœur

Le risque cardiovasculaire constitue un autre axe central de cette consultation. Car avec la baisse des œstrogènes, les femmes deviennent plus exposées aux maladies cardiaques.

Le médecin évalue alors les antécédents familiaux, le mode de vie, la tension artérielle, le cholestérol.

Prévenir l'ostéoporose

Autre point clé : la santé osseuse. Le professionnel recherche les facteurs de fragilité (antécédents, traitements, morphologie ...) et peut, si nécessaire, orienter vers un examen de densité osseuse.

Mettre à jour les dépistages

Ce rendez-vous est aussi l'occasion de vérifier que les examens de prévention sont à jour :

- [Dépistage du cancer du sein](#) ;
- [Dépistage du cancer du col de l'utérus](#).

Faire le point sur les traitements

Enfin, la question du traitement hormonal de la ménopause peut être abordée en détail, avec ses bénéfices et ses risques.

Comment prendre rendez-vous ?

Pour bénéficier de cette consultation, la démarche est simple. Il suffit de :

- Contacter son médecin ou un professionnel de santé habilité ;
- Préciser qu'il s'agit d'une consultation ménopause.

Aucune avance de frais n'est demandée.

